

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: M. Rajh, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Wings Software BVBA (Heist-Op-den-Berg, Belgique) (représentants: C. Dekoninck et J. Bussé, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 26 avril 2016 (affaire R 436/2015-5), relative à une procédure d'opposition entre Wings Software et Asna.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Asna, Inc. est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 335 du 12.9.2016.

Arrêt du Tribunal du 6 octobre 2017 — Falegneria Universo dei F.lli Priarollo/EUIPO — Zanini Porte (silente PORTE & PORTE)

(Affaire T-386/16) ⁽¹⁾

«*Marque de l'Union européenne — Procédure de déchéance — Marque de l'Union européenne figurative silente PORTE & PORTE — Usage sérieux — Lieu de l'usage — Nature de l'usage — Usage par des tiers — Déclaration de déchéance — Droits de la défense — Articles 75 et 76 du règlement (CE) n° 207/2009 — Article 51, paragraphe 1, sous a), du règlement n° 207/2009*»]

(2017/C 402/37)

Langue de procédure: l'italien

Parties

Partie requérante: Falegneria Universo dei F.lli Priarollo Snc (Caerano di San Marco, Italie) (représentant: B. Osti, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: S. Di Natale et L. Rampini, agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Zanini Porte SpA (Bosco Chiesanuova, Italie) (représentant: A. Rizzoli, avocat)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 28 avril 2016 (affaire R 240/2015-1), relative à une procédure de déchéance entre Zanini Porte et Falegneria Universo dei F.lli Priarollo.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Falegneria Universo dei F.lli Priarollo Snc est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 383 du 17.10.2016.